

## CHARTRE D'UTILISATION DU MINIBUS DU TT CUSSET

### A. Préambule

La région Auvergne Rhône-Alpes a fait don d'un minibus au TT Cusset pour les différents déplacements en équipes et en individuel.

Ce véhicule n'est pas un véhicule de fonction. Sa réservation et son utilisation sont soumises aux conditions définies ci-dessous.

### B. Utilisateurs

- Responsables d'équipes dans le cadre d'un déplacement pour une rencontre de championnat ou un tournoi
- Les licenciés de l'association dans le cadre d'un tournoi, avec en priorité des déplacements de collectifs.
- Une association qui souhaiterait l'emprunter ponctuellement selon les conditions définies paragraphe G., dans la mesure où le TT Cusset n'en a pas l'utilité.

### C. Usage

- Le véhicule ne peut pas transporter plus de 9 personnes, chauffeur compris.
- Le port de la ceinture est obligatoire pour tous.
- Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire en cours de validité et avoir 3 ans de permis. Il devra présenter son permis.
- Il s'engage à avoir une conduite prudente et éco-responsable.
- Le véhicule doit être rendu propre **avec le plein de carburant, à la charge des emprunteurs.**
- Les frais de péage et carburant sont pris en charge par les personnes responsables de la réservation.
- Il est interdit de fumer, boire et manger à l'intérieur du véhicule.
- Aucun objet de valeur ne doit être laissé à l'intérieur ; le club ne peut être tenu pour responsable d'un vol et de ses conséquences.
- Le véhicule est garé sur le parking de la maison des sports lorsqu'il ne sert pas.

### D. Conditions de réservation

- Le véhicule est mis à disposition à titre gratuit aux licenciés du club, son utilisation implique une participation aux frais d'usage.
- Le collectif qui souhaite l'utiliser devra faire une demande auprès du club à l'aide du formulaire prévu. Celui-ci lui répondra dans la semaine suivante si le minibus est disponible et notera la réservation sur un tableau consultable en ligne.
- Le barème de prix est disponible sur le formulaire de réservation.

### E. Critères d'attribution

- Priorité aux déplacements liés aux compétitions.
- Priorité aux équipes qui évoluent au plus haut niveau, puis aux déplacements les plus éloignés.
- Priorité en fonction du nombre de personnes transportées et en fonction des demandes déjà satisfaites.

#### **F. Assurances**

- Le véhicule est couvert par la Matmut, contrat d'assurance tous risques souscrit par le club.
- Toute infraction au code de la route sanctionnée sera imputée au conducteur qui devra payer l'amende et assumer le retrait éventuel de points.

#### **E. Enlèvement et retour du véhicule**

- Les clés sont à retirer et à rendre au président ou un membre du bureau dans une pochette avec la charte d'utilisation et les papiers du véhicule.
- Le conducteur remplit le carnet de bord du minibus au départ et au retour (date, nom du conducteur, kilométrage départ et retour, heure départ et retour). Il s'engage à noter tout incident ou casse constatée.
- Il faut se garer à la place du minibus lorsqu'on va prendre le minibus.

#### **G. Prêts ponctuels**

- Le minibus peut être utilisé par une autre association sportive dans les conditions suivantes :
  - Le déplacement concerne une compétition.
  - Le TT Cusset n'en a pas l'utilité pendant la période demandée.
  - Toute infraction, franchise ou malus en cas d'accident, sera assumé par le club emprunteur.
  - Les conditions d'usage sont les mêmes qu'au paragraphe C.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et accepte les modalités d'utilisation du minibus ; il s'engage à respecter et à faire respecter les règles ci-dessus.

A Cusset, le ...../...../.....

Le président pour le bureau du TT Cusset

L'utilisateur

## Barème des prestations

### **I- Barème frais de co-voiturage à régler au chauffeur au départ du minibus pour les compétitions individuelles :**

Déplacement < 50 kms A/R	2 €/pers
Déplacement < 100 kms A/R	4 €/pers
Déplacement < 200 kms A/R	8 €/pers
Déplacement < 400 kms A/R	14 €/pers
Déplacement < 700 kms A/R	20 €/pers

### **II- Tarif location :**

Forfait journalier 30 € + indemnités kilométriques 0,06 centimes / kms